

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-37(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 juillet, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 20 juin 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

Objet : Attribution de marchés publics : correction du montant du marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de 4 véhicules 4X4 pick-up

Le président expose :

Par délibération n°2024-25(FIN) le Bureau a autorisé le président à attribuer le marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de quatre véhicules 4 X 4 pick-up à la société Vauclusienne de Distribution Automobile pour un montant de 159 540 € HT.

Ce montant inclut l'offre de base pour 144 784,00 € HT et l'option peinture qui était demandée au CCTP. L'option peinture de la Vauclusienne de Distribution Automobile ne pouvait pas être retenue car la colorimétrie de la peinture proposée n'était pas conforme aux prescriptions du CCTP.

En conséquence, il convient de rectifier le montant du marché car seule l'offre de base de l'attributaire a été retenue pour un montant de 144 784,00 € HT.

Il est demandé au Bureau de bien vouloir en délibérer, d'abroger le point 2 de la délibération n°2024-25(FIN) du 23 mai 2024 et d'autoriser le président à attribuer et signer l'ensemble des pièces afférent à ce marché.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240704-B-2024-37-FIN-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024